

**LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE DE BOURSE
2010/2011
(Année de référence : 2009)**

Les dossiers de demande (renouvellement ou première demande) doivent impérativement comprendre les pièces suivantes :

- Formulaire de demande de bourse dûment complété et signé (un seul formulaire par famille).
- Lettre présentant la demande de bourse.
- Copie du livret de famille.
- Copie des Passeports des membres de la famille ainsi que des visas, cartes vertes ou passeports US.
- Dernière facture d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone
- Copie des relevés des comptes bancaires des trois derniers mois.
- Attestation de l'employeur justifiant des avantages en nature dont vous bénéficiez ou non (téléphone gratuit, billets d'avion, participation aux dépenses de scolarisation de vos enfants, voiture de fonction, prime d'installation, prise en charge du déménagement,)
- Certificat de radiation ou attestation de non-paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (à l'exception des travailleurs exerçant hors de France maintenus au régime français de Sécurité Sociale ou des familles n'ayant jamais résidé en France).

Situation familiale

✓ En cas de divorce ou de séparation

- Copie intégrale du jugement de divorce ou séparation confiant l'enfant et fixant la pension alimentaire OU tout document juridique prouvant la séparation.
- Attestation sur l'honneur de non-concubinage

La demande de bourse doit être souscrite par le parent au foyer duquel vit l'enfant.
Les revenus des deux parents sont pris en considération.

✓ En cas de famille recomposée

- Les ressources et les charges des deux conjoints sont prises en compte.

✓ Dans le cas où la garde de l'enfant est confiée à d'autres personnes que les parents :

- Copie du jugement confiant la garde ou la tutelle.

✓ En cas de décès d'un des parents :

- Copie de l'acte de décès et des justificatifs de la pension de veuf et d'orphelin.

✓ Pour les personnes déclarant vivre seules avec leurs enfants :

- Attestation sur l'honneur de non-concubinage.

✓ En cas de Pacte Civil de solidarité (PACS) :

- Copie de l'acte

Situation financière

Ressources :

✓ Pour les demandeurs souscrivant une déclaration d'impôt

- **Formulaire 8821 complété, daté et signé**
(Vous pouvez obtenir ce formulaire auprès de l'IRS www.irs.gov).
- Copie intégrale de la déclaration d'impôts fédéraux 2009 (tous types de formulaire 1040 accompagné de toutes les annexes « schedules »).

- Copie intégrale de la déclaration d'impôts d'état 2008 (formulaire 540/Californie ou 40/Oregon).
- Copie de l'avis d'imposition sur le revenu en France fait en 2009 (revenus 2008).

✓ Pour les demandeurs ne souscrivant pas d'impôt

- Copie du formulaire 4506T (verification of nonfiling) complété, daté et signé, vous devez transmettre l'original du document directement à l'IRS
(vous pouvez obtenir ce formulaire auprès de l'IRS www.irs.gov).
- Avis de non-imposition.

✓ Pour les demandeurs salariés

- Copie des W-2.
- Copie des 12 bulletins de salaire 2009.

✓ Pour les professions libérales et les travailleurs indépendants (commerçants, artisans...)

- Formulaire 1120 S, 1120 (corporations), 1065 (partnership)...
- Avis d'imposition sur les bénéfices ou déclaration des résultats visée par les services fiscaux
- Statuts de la société
- Compte d'exploitation et bilan établis et visés par un comptable agréé.
- Relevés bancaires des 3 derniers mois
- Avis d'imposition sur les revenus tirés à titre personnel de l'activité exercée

✓ Autres :

- Pour les étudiants : justificatifs des revenus.
- Pour les parents bénéficiant d'une bourse d'étude ou de recherche : justificatif du montant de la bourse reçue.
- Pour les retraités ou pensionnés : relevé annuel des retraites ou pensions perçues.
- Pour les demandeurs sans emploi : justificatif des indemnités de licenciement, des allocations chômage perçues..., lettre de rupture de contrat de travail.
- Pour les familles bénéficiant de prestations sociales : justificatifs des allocations, indemnités ou aides à caractère social perçues.

✓ Pour les personnes percevant des revenus mobiliers (placements financiers...) ou vivant de leurs économies ou d'emprunts à la consommation

- Avis d'imposition sur les revenus mobiliers perçus, relevé bancaire annuel présentant la situation de leur portefeuille ou relevés de comptes bancaires (épargne).
- Justificatifs des prêts souscrits.

✓ Pour les bénéficiaires de revenus immobiliers :

- Avis d'imposition sur les revenus immobiliers perçus.

✓ Pour les bénéficiaires d'une aide financière provenant de particulier (famille, amis ...) :

- Justificatifs attestant du versement des aides (relevés bancaires, attestations de transferts de fonds ...)

✓ Pour les bénéficiaires d'une pension alimentaire :

- Justificatifs de la pension alimentaire perçue ou documents attestant d'une action en justice pour obtenir son versement.

✓ Pour les demandeurs ayant vendu un bien immobilier ou reçu un héritage (biens mobiliers) au titre de l'année de référence :

- Relevé de compte du notaire attestant du produit net de la vente ou du montant des valeurs mobilières héritées.

✓ Pour les demandeurs bénéficiant d'avantages en nature de la part de leur employeur ou de leurs proches :

- Attestation mentionnant la nature et le montant estimé des avantages en nature consentis (voiture de fonction, billets d'avion, téléphone, personnel de service, eau, gaz électricité...).

Charges :

Les points de charge ne peuvent être pris en compte que sur production de pièces justificatives des dépenses supportées (les déclarations sur l'honneur ne peuvent être retenues).

Logement/habitation :✓ Pour les locataires :

- Contrat de location.

✓ Pour les demandeurs en accession à la propriété (résidence principale aux Etats-Unis) :

- Relevé **annuel** du remboursement du prêt : capital et intérêt – « mortgage statement » et « mortgage interest statement ».

✓ Pour les familles occupant un logement de fonctions

- Attestation délivrée par l'employeur mentionnant son adresse et sa valeur locative.

✓ Pour les personnes logées gratuitement

- Attestation d'hébergement.

Charges sociales obligatoires :

- Justificatifs des cotisations d'assurance maladie ou de retraite versées (fiches de paie, attestation de l'employeur ou attestation du paiement des cotisations par l'organisme prestataire lorsqu'elles ne sont pas prélevées sur le salaire (CFE)).

Situation patrimoniale

Biens mobiliers

- Relevé annuel présentant la situation des portefeuilles (valeurs mobilières, actions ...) ou des comptes bancaires (épargne).

Biens immobiliers :

- Copie des actes de propriété.
- Relevé annuel présentant le montant des emprunts restant à rembourser.

Autres pièces (le cas échéant)

- Remboursement d'un prêt étudiant des parents (parent's student loan payment).
- Justificatifs de frais de garde (garderie scolaire, crèche...) pour les enfants de moins de 13 ans.
- Justificatif de la scolarisation de(s) enfant(s) scolarisé(s) dans l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur en France métropolitaine ou dans un département ou territoire d'outre-mer.
- Justificatifs des versements d'une pension alimentaire due.
- Justificatifs des dépenses non couvertes par un système de protection sociale pour une personne handicapé à charge.
- Justificatifs des ressources de la personne à charge (revenus, patrimoine) et justificatifs des dépenses correspondant à son entretien.

<p><i>Cette liste n'est pas exhaustive. L'Administration se réserve le droit de demander tout document complémentaire qui lui apparaîtrait nécessaire lors de l'instruction du dossier. Aucun document fourni (copie) ne sera restitué</i></p>
--